

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage convocation : 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-04-80

Élection d'un représentant au Réseau Compost Citoyen Occitanie (RCCO)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue, et notamment sa compétence en matière de « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- Vu la délibération 2025-01-17 du conseil communautaire en date du 30 janvier 2025 relative à l'adhésion de la CCTC au Réseau Compost Citoyen Occitanie (RCCO).

En lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), chaque EPCI doit disposer d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets (article L.541-15-I du Code de l' Environnement).

Dans un souci de développer les axes de prévention des déchets organiques à l'échelle de son territoire, la Communauté de communes Terre de Camargue a adhéré au Réseau Compost Citoyen Occitanie (RCCO) par délibération 2025-01-17 lors du conseil communautaire en date du 30 Janvier 2025 afin de bénéficier des conseils, des formations et des échanges d'expérience avec d'autres collectivités.

Le Réseau Compost Citoyen Occitanie (RCCO) a été créé en 2019, se développe et œuvre à l'échelle de la région Occitanie, de la manière suivante :

- En favorisant la participation des citoyennes et des citoyens ;
- En partageant les connaissances et en rendant les citoyennes et citoyens acteurs de leur apprentissage ;
- En accompagnant les collectivités, les institutions et le secteur associatif et privé au développement de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets ;
- En développant la formation et en assurant la montée en compétences des structures actives dans ce domaine ;
- En accompagnant de nouvelles structures intéressées par la promotion de ces activités ;

- En représentant l'ensemble de ses membres auprès de ses partenaires régionaux et nationaux ;
- En participant aux actions de Réseau National Compost Citoyen et en assurant sa représentation et la défense de ses missions sur les territoires Occitanie.

Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, 1 membre titulaire doit être désigné pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue et siéger au Réseau Compost Citoyen Occitanie (RCCO).

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner M. Jean-Philippe CREICHE comme membre titulaire pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue et l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.